MÉMOIRE

DU PREMIER MINISTRE DES FINANCES,

Lu à l'Assemblée Nationale, le 12 Mars 1790.

MESSIEURS,

Je crois l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie deſtiné à diriger, ſous les ordres du Roi, tout ce qui tient au Tréſor public, ſi utile en tous les temps, ſi néceſſaire dans les circonſtances particulières où nous nous trouvons, que l'Aſſemblée Nationale me permettra, j'eſpère, d'ajouter quelques réflexions à celles déja préſentées dans mon dernier Mémoire.

J'entends dire que l'Aſſemblée, en approuvant l'idée de l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, ne paroît pas diſpoſée à conſentir qu'aucune des perſonnes dont Sa Majeſté compoſeroit ce Bureau, fût choiſie dans l'Aſſemblée Nationale.

Il eſt de mon devoir de la prévenir, qu'une telle con-

dition mettroit abſolument obſtacle à l'exécution des intentions paternelles du Roi ; & pour appuyer cette propoſition, je dois d'abord faire obſerver que la principale utilité de ce Bureau ſeroit perdue, ſi aucun de ſes Membres ne pouvoit être en même temps Député à l'Aſſemblée Nationale : car il importe, & ſur-tout aujourd'hui, qu'il exiſte une communication de tous les jours & de tous les inſtans, entre le Corps légiſlatif & l'Adminiſtration des finances. Il ne peut ſuffire que cette communication ſoit établie par de ſimples Mémoires, qu'on héſite, qu'on diffère de donner, qui font toujours évènement, & qu'on ne peut ni expliquer ni défendre, à moins d'être préſent habituellement à votre Aſſemblée. Ce n'eſt pas d'ailleurs ſeulement aux époques éparſes d'une diſcuſſion par Mémoire, que les intérêts du Tréſor public doivent être manifeſtés & ſoutenus, car à chaque inſtant il exiſte un rapport entre ces intérêts & vos délibérations, & perſonne ne peut avoir toujours préſent à l'eſprit ce qu'exige le ſoin du Tréſor public ; perſonne ne peut s'en occuper avec prévoyance, s'il n'eſt pas aſſocié de quelque manière à ſon adminiſtration, & s'il n'eſt pas rappellé aux ſoins de cette partie de la choſe publique, par tous les motifs d'honneur & de devoir qui agiſſent ſans interruption ſur les hommes.

Je dois vous préſenter une ſeconde conſidération, c'eſt qu'il ſeroit impoſſible aujourd'hui de former convenablement un Bureau de Tréſorerie, ſi on vouloit le compoſer en entier de perſonnes étrangères à l'Aſſemblée Nationale. Qui voudroit s'immiſcer dans l'adminiſtration du Tréſor de l'Etat en des momens ſi difficiles ? qui voudroit s'expoſer & aux faux jugemens du public, & aux chances d'une cenſure journalière de la part d'une Aſſemblée nombreuſe où l'on n'eſt jamais préſent, & où l'on n'eſt pas ſûr de trouver conſtamment des préjugés favorables ? C'eſt librement qu'on ſe dévoue à l'adminiſtration ; ainſi il faut y être attiré par de la conſidération, quand on ne

peut plus attendre des récompenfes de fortune. J'ai fenti fouvent dans mes travaux le befoin d'être foutenu par votre eftime & par la confiance de la Nation, & ce fentiment, celui quelquefois de mon long dévouement à la chofe publique, m'ont rendu votre empire fort doux; mais les Membres nouveaux d'un Bureau de Tréforerie n'auroient, en commençant, aucune de ces compenfations; il eft donc néceffaire qu'ils réuniffent au mérite de leurs fonctions, l'honneur de faire partie de votre Affemblée, afin qu'ils ayent à ce double titre l'autorité de détail & l'afcendant néceffaite pour diriger convenablement l'adminiftration dont ils feront chargés. Chacun voit aujourd'hui fi bien, que les Chefs de Département ne peuvent faire ni bien ni mal à perfonne, qu'ils éprouvent les réfiftances les plus minutieufes de la part même de ceux qui fe trouvent dans leur dépendance naturelle. Il n'y a donc plus aucun genre d'attrait pour fe livrer aux pénibles travaux de l'adminiftration, & de toutes parts chacun n'afpire qu'à fe placer aux bancs des Juges.

Les Comités que vous avez établis pour examiner différentes parties de finances & pour vous en rendre compte, ne peuvent pas non plus fuppléer à l'établiffement d'un Bureau actif de Tréforerie; chacun de ces Comités eft uniquement occupé de la miffion particulière dont il eft chargé; ils vifent tous à mériter dans leur partie, & de juftes éloges & de prompts applaudiffemens; & pour y parvenir, aucun, même le Comité général des finances, n'a befoin de concilier le réfultat de fes travaux avec la fituation inftantanée du Tréfor public, & avec les inquiétudes prochaines de l'Adminiftration qui le régit. Il faut un peu d'efpace, un peu de large pour les réglemens généraux; ainfi ceux qui doivent les préparer, ont fouvent befoin de fe détacher des combinaifons particulières à l'Aminiftration des finances, à cette pénible régie qui dans des temps difficiles fe trouve contrainte de combattre fur un terrain refferré, & qui ne peut & ne doit s'étendre

que par degrés. Auſſi tous ceux qui ſont placés extérieurement à l'Adminiſtration, même avec les meilleures intentions, ne revêtiſſent jamais qu'imparfaitement ſon eſprit. Les intérêts de cette Adminiſtration ne peuvent donc être bien confiés qu'à elle-même, & rarement elle pourra tirer une aſſiſtance réelle & conſtante d'un Comité latéral qui voit les choſes ſous d'autres rapports, & qui peut trouver auſſi-bien ſon compte de gloire dans une idée brillante, mais déſaſſortie au moment, que dans l'applaniſſement des difficultés de tous les jours, & dans la conciliation laborieuſe de l'avenir avec le préſent.

Cependant, puiſqu'il eſt naturel que vous deſiriez tout connoître par l'entremiſe des perſonnes qui compoſent votre Aſſemblée, pourquoi n'adopteriez-vous pas un moyen qui, en ſatisfaiſant ce vœu raiſonnable, laiſſeroit à l'Adminiſtration toute la force & toute l'unité dont elle a beſoin pour lutter avec avantage contre les difficultés dont nous ſommes environnés ? Ce double but ſeroit parfaitement rempli par l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie dont le Roi choiſiroit preſque tous les membres parmi les Députés à votre Aſſemblée ; ils n'auront pas conduit pendant un mois le Tréſor public, que vous éprouverez ce que je ſais par expérience ; c'eſt que leurs avis, leurs avertiſſemens, leurs éveils ſeront d'une grande utilité, ne fût-ce que pour diriger ou pour ramener votre réflexion vers les objets qui intéreſſent le Tréſor public d'une manière inſtante ; ne fût-ce que pour vous faire part d'une multitude de connoiſſances & d'obſervations qui ne viennent qu'à l'Adminiſtration, à ce centre du mouvement général ; ne fût-ce enfin que pour vous indiquer les rapports continuels de certaines parties de vos délibérations avec la ſituation préſente des affaires. Une ſeule idée, une ſeule déciſion générale ne peuvent ſuffire pour nous affranchir des grandes difficultés de cette année ; il faut donc que vous ſoyez informés preſque journellement des différentes déviations, des différens changemens de

route que l'inconſtance du crédit & la ſucceſſion des évènemens pourront rendre néceſſaires. Ces aſſujettiſſemens dans la ſuite n'exiſteront plus, il faut du moins l'eſpérer: un ordre conſtant & durable rendra l'Adminiſtration ſimple & facile; mais il faut juſques-là adapter vos diſpoſitions aux choſes préſentes, en même temps que vous préparerez celles qui ſuffiront à l'avenir. Je ne connois rien de plus propre à ranimer la confiance, que l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie eſſentiellement compoſé de Députés à l'Aſſemblée Nationale; il ſera conſidéré comme le point de réunion entre l'adminiſtration & la légiſlation des finances, & un tel accord eſt ſi néceſſaire, que dans les pays étrangers on s'étonne qu'à la ſuite de nos évènemens, la machine des finances puiſſe marcher encore, lorſque ſon adminiſtration eſt abſolument ſéparée de l'Aſſemblée où l'on fixe, où l'on détermine toutes les délibérations qui l'intéreſſent. Et l'on comprendra plus difficilement encore, comment le Miniſtre qui régit la finance, eſt celui qui, pour le bien public, ſollicite l'abdication d'une partie eſſentielle de ſon pouvoir, & la perte de la conſidération qui s'y réunit, tandis que l'Aſſemblée Nationale refuſeroit de participer à cette conceſſion, par l'admiſſion de ſes Députés dans le Bureau de Tréſorerie.

On oppoſe un de vos Décrets précédens à l'établiſſement de ce Bureau, aux conditions que j'ai déſignées; mais ce décret eſt votre propre ouvrage, il étoit applicable à d'autres circonſtances, à d'autres idées; ainſi vous ne devez vous faire aucun ſcrupule d'y apporter une modification, lorſque vous y ſerez conduits par le même motif qui doit être le principe de toutes les loix, le déſir véritable du bien de l'Etat. C'eſt pour mettre les Députés à l'Aſſemblée Nationale à l'abri de toute ſéduction, de tout aſcendant de la part du Gouvernement, que vous les avez aſtreints à n'accepter aucune place à ſa nomination; mais je l'ai déja fait remarquer dans mon

dernier Mémoire, le Bureau de Tréforerie dont il eft queftion, n'offre qu'une commiffion difficile, qu'une charge pénible. J'ajouterai qu'on pourroit, fi on le jugeoit convenable, n'y attribuer pour un tems aucun appointement; on pourroit encore, mais toujours felon moi, par un efprit de défiance, dénué de fondement, on pourroit exiger que pendant la durée de la préfente Seffion, aucun membre du Bureau de Tréforerie n'accepteroit de place dans le Confeil du Roi.

Il vous eft donc aifé, Meffieurs, de calmer vos inquiétudes, & il me femble qu'indépendamment des fentimens de confiance que méritent de vous les Miniftres actuels, vous pourriez encore être tranquilles en remarquant fimplement les bornes étroites de leur influence. Par quelle fingularité donc continueriez-vous à les confidérer comme des féducteurs dont on ne peut s'approcher fans péril? Eh! quoi, tout eft changé, & vous partiriez encore des anciennes idées! Il n'y a plus de danger pour la vertu civique que dans fes applications exagérées; la jufte mefure des idées fera toujous le véritable foutien des fentimens honnêtes, puifqu'ils ont befoin de cette affociation pour paroître réels, & pour recevoir la récompenfe d'opinion qui leur fert d'encouragement. Vous ne négligerez donc pas le bien de l'Etat & ce qu'il exige, pour une fimple renommée de facrifices qui n'ont plus d'exiftence, & surement vous n'imiterez jamais ce petit nombre de perfonnes qui prononcent encore les mots impofans de *defpotifme miniftériel*, pour fe ménager l'honneur apparent de le braver; un courage, fi à l'abri de toute efpèce d'inconvéniens, ne feroit pas digne de vous. C'eft bien plutôt à feconder franchement les mefures fages du Gouvernement, qu'il y a du mérite & de l'honneur, puifqu'on rifque encore de perdre quelque chofe par cet exercice d'une vertu fimple, mais réelle.

Je reviens à l'établiffement d'un Bureau de Tréforerie; ma fanté qui s'affoiblit, me fait fentir de plus en plus

qu'un homme ſeul ne peut répondre à une adminiſtration ſur laquelle le crédit repoſe en partie. Il faut toujours ſans doute, conſerver l'unité d'action; mais il faut y réunir cette permanence, cette invariabilité dont un Bureau de Tréſorerie, compoſé de pluſieurs perſonnes, peut ſeul être le garant. Aujourd'hui l'on voit tout le contraire, car à toutes les incertitudes de durée qui accompagnent l'adminiſtration d'un ſeul, vous avez encore joint une diverſité d'action, par l'établiſſement de pluſieurs comités qui ont chacun leur ſyſtême, leurs idées & leurs opinions.

On dit qu'un de vos motifs d'éloignement pour l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, c'eſt que vous préférez, comme plus ſimple, une reſponſabilité individuelle, à une reſponſabilité collective; mais une telle reſponſabilité n'a pas été inſtituée pour en faire un objet de priſe, & pour ſe ménager le plaiſir d'exercer un droit de vindicte; elle a pour unique principe, l'utilité d'une garantie contre les abus: mais ſi de toutes les garanties de ce genre, une adminiſtration collective eſt la meilleure, ce qu'une telle adminiſtration offre d'un peu plus compoſé pour l'application des lois de reſponſabilité, ſeroit plus que compenſé par la certitude morale de n'avoir jamais beſoin d'une pareille caution.

Je dépoſe donc ici de nouveau mon opinion ſur l'importance, en tous les tems, ſur la néceſſité abſolue en ces circonſtances, de l'établiſſement d'un Bureau de Tréſorerie, aux conditions que j'ai déſignées. Vous allez décider ou d'un très-grand bien, ou d'un très-grand mal; & ſi je pouvois mêler un vœu particulier à l'intérêt public qui m'occupe eſſentiellement, ce ſeroit que vous vouluſſiez bien vous ſouvenir en tous les tems de l'ardeur ſoutenue que j'ai miſe à ma ſollicitation. Il eſt peu de diſpoſitions dans les affaires publiques qui ſatisfaſſent à tout ſans inconvéniens; mais ſi vous adoptez celle dont je vous entretiens; ſi, conſidérant les Commiſſaires du Bureau de Tréſorerie, non pas comme vos rivaux, mais

comme vos alliés, vous les écoutez avec intérêt, avec confiance, & les assistez de vos forces, toutes les personnes qui réfléchissent & qui voyent encore au-delà des idées qu'on se permet de présenter, applaudiront à votre détermination, & en augmentant de reconnoissance envers le Roi, elles acquerront chaque jour un nouveau degré d'espérance.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.